



---

**Conseil des droits de l'homme****Trente-neuvième session**

10-28 septembre 2018

Point 10 de l'ordre du jour

**Assistance technique et renforcement des capacités****Rapport de l'Experte indépendante sur la situation  
des droits de l'homme en République centrafricaine****Note du Secrétariat**

Le Secrétariat a l'honneur de transmettre au Conseil des droits de l'homme le rapport de l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine, Marie-Thérèse Keita Bocoum, établi en application de la résolution 36/25 du Conseil. Ce rapport couvre la période allant de juillet 2017 à juin 2018 et rend compte de l'évolution générale de la situation des droits de l'homme en République centrafricaine et des développements majeurs qui l'influencent.

La période a été marquée par de constants abus et violations des droits de l'homme liés à la persistance des attaques par divers groupes armés dans le sud-ouest du pays en 2017, et à Bangui et au centre du pays en 2018. Ces abus restent majoritairement le fait de factions armées anti-balaka et ex-Séléka et de groupes criminels contrôlant des arrondissements de Bangui ou des zones minières. Ceux-ci continuent de cibler la population civile, le personnel humanitaire et les Casques bleus, mais aussi des habitations, des bâtiments publics, des hôpitaux et des lieux de culte, entraînant une aggravation de la situation humanitaire et une limitation de l'accès aux droits économiques et sociaux. Ces incidents indiquent également un mépris total des règles du droit international humanitaire par les auteurs de ces attaques. Des cas inadmissibles de violences sexuelles et de traitements cruels, dégradants et inhumains sont encore sans poursuites judiciaires. Malgré la ratification du Protocole facultatif à la Convention relative aux droits de l'enfant, concernant l'implication d'enfants dans les conflits armés, les violations graves contre les enfants perdurent.

L'initiative de l'Union africaine pour la paix et la réconciliation en République centrafricaine a été lancée en juillet 2017 et la Communauté économique des États de l'Afrique centrale a renforcé son implication dans la stabilisation de la République centrafricaine et la sécurité régionale. Des doutes persistent cependant sur la sincérité des groupes armés à respecter leurs engagements dans ce processus et dans les programmes de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement. La population réclame une plus grande participation à ce processus.

Des étapes cruciales en matière de justice transitionnelle ont été franchies dans les piliers de justice, droit à la vérité et garanties de non-répétition, mais elles manquent de coordination et de cohérence. La nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales représente certes un progrès dans la construction du cadre institutionnel des droits de l'homme, mais elle devrait être consolidée par des expertises et un budget adéquats.



## Rapport de l'Experte indépendante sur la situation des droits de l'homme en République centrafricaine

### Table des matières

	<i>Page</i>
I. Introduction .....	3
II. Situation générale .....	4
A. Contexte sécuritaire .....	4
B. Contexte politique et efforts de médiation .....	5
C. Coopération régionale en faveur des droits de l'homme .....	6
III. Situation des droits de l'homme .....	6
A. Abus attribués aux groupes armés .....	7
B. Violations attribuées aux autorités nationales .....	8
C. Violences sexuelles et cas d'exploitation et abus sexuels .....	9
D. Droit des femmes .....	10
E. Situation des enfants .....	10
F. Droits économiques, sociaux et culturels .....	11
IV. Situation humanitaire .....	12
A. Observations .....	12
B. Réfugiés et personnes déplacées .....	13
V. Justice transitionnelle .....	13
A. État des lieux .....	13
B. Défis d'une action coordonnée .....	15
VI. Conclusions et recommandations .....	16
A. Observations .....	16
B. Recommandations .....	17

## I. Introduction

1. Le présent rapport est soumis en application de la résolution 36/25 du 29 septembre 2017 du Conseil des droits de l'homme, dans laquelle le Conseil a renouvelé le mandat de l'Experte indépendante et lui a demandé de lui soumettre un rapport écrit à sa trente-neuvième session.
2. Il couvre la période de juillet 2017 à juin 2018, durant laquelle l'Experte indépendante a effectué deux visites en République centrafricaine, du 6 au 16 février et du 12 au 22 juin 2018. Elle s'est rendue à Bangui, Bangassou, Bossangoa, Bria et Paoua.
3. L'Experte indépendante s'est entretenue avec le Président de la République, le Premier Ministre et plusieurs ministres, dont le Ministre des affaires étrangères, de l'intégration africaine et des Centrafricains de l'étranger ; le Ministre de la défense ; le Ministre de l'intérieur, de la sécurité publique et de l'administration du territoire ; le Ministre de la justice, des droits de l'homme et Garde des Sceaux ; et le Ministre des affaires sociales et de la réconciliation nationale. Elle a aussi rencontré le Vice-Président de l'Assemblée nationale et les présidents de commissions, le Procureur spécial de la Cour pénale spéciale, des représentants de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales, et le Président et le Bureau du Haut Conseil de la communication.
4. L'Experte indépendante a également parlé avec la direction et les chefs des différentes composantes civile, militaire et policière de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA), les agences des Nations Unies et des représentants du corps diplomatique, y compris de l'Union africaine, du Groupe des ambassadeurs africains et de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine, le panel de facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et des organisations humanitaires internationales. Elle a rencontré des représentants de la société civile, des organisations de défense des droits de l'homme, des organisations de femmes et la plateforme religieuse. Enfin, elle a rencontré des représentants des principaux groupes armés ex-Séléka et anti-balaka.
5. En avril 2018, l'Experte indépendante a conclu une visite au Gabon sur la dimension régionale de la situation des droits de l'homme en République centrafricaine. Elle s'est entretenue avec un conseiller du Ministre des affaires étrangères, de la coopération, de la francophonie et de l'intégration régionale du Gabon, le Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique centrale et Chef du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (UNOCA), le Secrétaire général adjoint et chargé du Département de l'intégration humaine, de la paix, de la sécurité et de la stabilité de la CEEAC, et des représentants du corps diplomatique.
6. En juin 2018, elle s'est rendue à New York afin de consulter des représentants du Secrétaire général, du Secrétariat et des institutions spécialisées des Nations Unies, ainsi que des représentants du corps diplomatique.
7. Un dialogue interactif de haut niveau a été organisé au cours de la trente-septième session du Conseil des droits de l'homme, en présence du Ministre centrafricain de la justice, des représentants de l'Union africaine et de la CEEAC, des membres du panel de facilitateurs de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et d'une représentante des associations de femmes de la société civile centrafricaine. L'Experte indépendante a présenté oralement une mise à jour au Conseil des droits de l'homme à sa trente-huitième session et a rencontré des représentants du corps diplomatique et des organisations non gouvernementales à Genève.
8. L'Experte indépendante remercie les autorités centrafricaines pour leur coopération et écoute, l'Organisation des Nations Unies, la MINUSCA et, tout particulièrement, le personnel de la Division des droits de l'homme pour leur soutien à son mandat lors de ses visites, ainsi que toutes les personnes et associations qui ont bien voulu partager avec elle leur évaluation de la situation des droits de l'homme.

## II. Situation générale

### A. Contexte sécuritaire

9. Les flambées de violence et affrontements depuis juillet 2017 ont ramené la République centrafricaine dans une crise profonde ayant des conséquences dramatiques pour la population civile, le personnel humanitaire et les Casques bleus. La prolifération des zones de tension dans le centre du pays, de récentes violences à Bangui et la fragilité de la situation dans des localités telles que Bangassou et Paoua révèlent une remise en cause continue de l'autorité de l'État par des groupes armés, notamment ex-Séléka et anti-balaka.

10. Au nombre des abus les plus graves, figurent les événements suivants. Fin juillet 2017, des éléments anti-balaka ont attaqué le site de la cathédrale de Bangassou (sud), qui héberge des personnes déplacées. En août, des affrontements entre groupes armés, notamment des éléments anti-balaka et des éléments de l'Union pour la paix en Centrafrique (UPC) à Alindao (sud-est) et des éléments anti-balaka et des éléments du Front populaire pour la renaissance de la Centrafrique (FPRC) à Bria (centre), ont affecté la protection des civils. Le 23 septembre, des éléments du groupe armé Retour, réclamation et réhabilitation (3R) ont exercé des violences sur les civils à Bocaranga (nord-ouest). En octobre, le conflit à Pombolo et à Kembé (sud-est) a entraîné la mort de plusieurs civils.

11. Le 12 décembre, des combattants UPC et FPRC ont encerclé l'hôpital de Ippy (centre) et ouvert le feu sur le personnel civil et les patients, tuant 12 hommes, une femme, trois enfants et un bébé.

12. Fin décembre, des violences entre les groupes Révolution et justice, sous l'autorité d'Armel Ningatouloum Sayo, et le Mouvement national pour la libération de la Centrafrique, sous le commandement de Mahamat Bahar, ont conduit à la déstabilisation de plusieurs localités autour de Paoua (nord-ouest) et au déplacement de 60 000 personnes.

13. Le 21 mars 2018, des affrontements ont opposé des anti-balaka aux éléments de l'UPC à Tagbara (centre). Le 3 avril, des anti-balaka ont ciblé la base de la MINUSCA et tué un Casque bleu, tandis que l'attaque de l'UPC sur le site de personnes déplacées a causé 23 morts, dont trois enfants et quatre femmes.

14. Le 8 avril, une opération conjointe des Forces de sécurité intérieure, des Forces armées centrafricaines et de la MINUSCA a été menée à Bangui afin d'arrêter les membres de gangs criminels du quartier PK5. Cette opération, dénommée « Sukula », a engendré des réactions contre les forces de la MINUSCA, causant 31 morts et 145 blessés, dont de nombreux civils.

15. Le 1<sup>er</sup> mai, dans le quartier PK5, au moins 22 personnes ont été tuées et 185 autres blessées après qu'un groupe armé dirigé par Nimery Matar Jamous, la « Force », a attisé la violence en réponse à une tentative des autorités centrafricaines d'arrêter l'un de leurs éléments. Des maisons, hôpitaux, églises et mosquées ont été lâchement pris pour cible à Bangui, dont l'église de Fatima et la mosquée de Lakouanga.

16. Le 30 mai, des éléments UPC ont attaqué la gendarmerie de Bambari et pillé plusieurs habitations, la cathédrale et le tribunal. En un mois, les locaux de neuf organisations humanitaires ont été pillés à Bambari.

17. Malgré cette situation reflétant la résistance des groupes armés à s'engager dans la voie de la paix, l'Experte indépendante a noté des progrès dans le secteur de la sécurité, notamment le redéploiement progressif des Forces armées centrafricaines aux côtés des soldats de la paix de l'Organisation des Nations Unies à Sibut, Paoua, Obo, Bangassou et, probablement, Bouar. Elle a également noté la fin du projet pilote de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement, qui a enrôlé 450 bénéficiaires mais n'a pas encore connu de suite.

18. En outre, l'Experte indépendante a noté le résultat positif des processus d'assainissement (« vetting »), permettant la sélection, la formation et le déploiement de trois bataillons de Forces armées centrafricaines et la formation en cours de 500 policiers et gendarmes.

19. Enfin, l'Experte indépendante a noté le redéploiement des 16 préfets et de leurs sous-préfets, mais regrette que leur efficacité reste entravée par le manque de moyens logistiques et l'insécurité.

## **B. Contexte politique et efforts de médiation**

20. Le 17 juillet 2017, sous l'égide de l'Union africaine, une feuille de route pour la paix et la réconciliation a été adoptée à Libreville : l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. En septembre, un panel de facilitateurs a été nommé pour la mettre en œuvre dans le but d'assurer l'inclusion, la réconciliation et la cohésion nationale. Le panel, dont la responsabilité principale est de promouvoir le dialogue entre le Gouvernement et les groupes armés, a effectué des entretiens du 27 novembre au 11 décembre 2017 et en mars 2018, afin d'instaurer un climat de confiance, de remettre un message du Président de l'Union africaine aux groupes armés et d'écouter leurs revendications politiques, économiques, sociales et judiciaires.

21. Selon le coordonnateur du panel représentant l'Union africaine, certains groupes armés auraient favorablement accueilli les démarches entreprises et changé leurs discours, et se seraient engagés à accompagner le panel dans le déroulement du processus. Il était ensuite prévu que le Gouvernement et les groupes armés entament un dialogue afin de rédiger un document de consensus. Cependant, l'Experte indépendante note que les violences à Bangui en avril et en mai semblent avoir ralenti le processus en cours.

22. Dans le cadre de l'Initiative, les acteurs de la société civile ont fait part de leurs préoccupations quant à l'insuffisance de consultations de la population, tout comme lors des deux initiatives de paix précédentes, de la Communauté de Sant'Egidio et à Bruxelles en juin 2017. Si bien que l'Experte indépendante a de nouveau regretté la trop faible inclusion de la population, en particulier des femmes, au processus de paix (voir A/HRC/36/64, par. 34). Elle a appelé à l'inclusion dans le processus de consultation de tous les acteurs de la vie civile et politique, en particulier les femmes et les chefs locaux et religieux. Elle insiste sur l'importance de ces consultations pour légitimer les résultats du dialogue politique. Elle a aussi invité la société civile à rester dans son rôle d'observateur impartial et indépendant de l'impact des décisions politiques sur les droits de l'homme.

23. L'Experte indépendante a pris note des initiatives locales de paix à Bria (centre) et à Bouar (ouest) en soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Elle encourage l'accompagnement de ces accords par des moyens adéquats pour maintenir ou créer un environnement propice à la réconciliation et à la paix durable.

24. Au cours de ses missions, l'Experte indépendante a entendu le refus catégorique de la population et des autorités de considérer une amnistie pour les crimes de guerre et crimes contre l'humanité dans les négociations de paix, afin de rompre définitivement avec la culture d'impunité et construire une République centrafricaine sur des bases saines.

25. L'Experte indépendante s'est intéressée à la mise en œuvre du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix adopté par l'Assemblée nationale en octobre 2016. Ce plan, articulé en trois piliers (politique, social et économique), pourrait permettre de subvenir rapidement aux besoins vitaux de la population centrafricaine, en particulier des jeunes désœuvrés. L'Experte a noté le souhait unanime des Centrafricains d'accorder la priorité aux secteurs de la santé, de l'éducation et de la sécurité, aux opportunités économiques et à l'emploi. Cependant, elle s'inquiète du retard pris dans le décaissement des fonds et la mise en œuvre des projets. Notant le lien entre le Plan national et une feuille de route de justice transitionnelle, elle a encouragé le renforcement de la bonne gouvernance pour assurer l'exécution rapide du Plan, là où cela est possible.

26. En juin 2018, l'Experte indépendante a rencontré le Haut Conseil de la communication au cours d'une campagne de sensibilisation contre les messages de haine et d'incitation à la violence et la stigmatisation. Elle a reconnu qu'une communication appropriée dans ce contexte de crise était fondamentale pour réconcilier les communautés et présenter en toute transparence les efforts du Gouvernement centrafricain et de ses

partenaires en faveur de la population. Elle a toutefois rappelé le principe fondamental de la liberté d'expression.

### C. Coopération régionale en faveur des droits de l'homme

27. Du 24 au 26 avril 2018, l'Experte indépendante a conclu une visite au Gabon portant sur la dimension régionale de la crise en République centrafricaine et son impact sur les droits de l'homme. Tout en appréciant la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la CEEAC sur les questions régionales de paix et de sécurité, elle a insisté sur le rôle capital de la CEEAC dans le dialogue pour la paix, les progrès en matière de justice et de réconciliation et l'amélioration de la situation humanitaire dans le pays. Sa visite en juin a permis de conforter son opinion et d'inviter les États de la sous-région à renforcer leur soutien à la République centrafricaine.

28. Recommandant des mesures conjointes sur les questions de transhumance, l'Experte indépendante a pris bonne note des intentions de créer des commissions bilatérales et tripartites, particulièrement avec le Cameroun, la République démocratique du Congo, le Soudan et le Tchad.

29. À Libreville, l'Experte indépendante a évoqué le rôle crucial que la CEEAC, avec le soutien de l'UNOCA, pourrait jouer dans l'harmonisation des stratégies de lutte contre la circulation illicite des armes et des ressources naturelles, des groupes armés et des mercenaires et en faveur de la protection des réfugiés. Elle invite ces institutions à accroître leur coopération avec la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, et à renforcer le partage d'expériences, en particulier en ce qui concerne la réforme institutionnelle de la CEEAC. Elle apprécie notamment l'ouverture du sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC à Lomé, le 30 juillet 2018. De même, elle continue d'encourager les initiatives de coopération bilatérale et multilatérale Sud-Sud afin d'accompagner la République centrafricaine et la CEEAC dans leurs réformes respectives. L'Experte réitère également que la Commission africaine des droits de l'homme et des peuples et ses mécanismes spéciaux peuvent jouer un rôle de soutien à la République centrafricaine. Elle entend elle-même renforcer sa coopération avec la Commission.

30. L'Experte indépendante a été informée de la formulation d'un plan d'action sous-régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité. En parallèle, elle a noté l'importance de réfléchir à un plan d'action sous-régional sur la protection de l'enfance, notamment en ce qui concerne les enfants et les conflits armés. À New York, elle a discuté des bénéfices des stratégies visant à mutualiser les efforts de protection des femmes et des enfants dans la sous-région. Elle envisage de développer une coopération renforcée avec la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé.

31. En matière sécuritaire, l'Experte indépendante se réjouit de l'organisation prochaine du Forum international de Dakar sur la paix et la sécurité en Afrique, au cours duquel la stabilité en République centrafricaine et la sécurité sous-régionale en Afrique centrale pourraient être évoquées.

## III. Situation des droits de l'homme

32. La période a été marquée par une hausse constante des violations et abus des droits de l'homme depuis juillet 2017, liée à la multiplication des combats et attaques par les divers groupes armés, principalement des anti-balaka et ex-Séléka. Meurtres, actes de torture, traitements inhumains et dégradants, violences sexuelles, enlèvements, privation de liberté et arrestations arbitraires, extorsion et pillage, recrutement et utilisation d'enfants, occupation et attaques d'écoles, de centres de santé et de lieux de culte, et déni de l'aide humanitaire continuent de constituer les principaux abus.

33. De juillet 2017 à juin 2018, la MINUSCA a enregistré 3 422 cas de violations et abus, faisant 5 457 victimes (3 177 hommes, 662 femmes, 550 garçons, 255 filles et 70 enfants non identifiés, ainsi que 562 adultes et 181 autres victimes non identifiés)<sup>1</sup>.

34. En 2018, la situation a continué à se détériorer, notamment à Bangui, suite aux attaques sporadiques et aux violences contre des civils. L'Experte indépendante a également noté une intensification des affrontements entre différents groupes armés dans le sud et le sud-est, ainsi que de nouveaux affrontements à Bria (est) et dans le nord-ouest.

35. L'augmentation du recours aux messages de haine et d'incitation à la violence a, en outre, renforcé la discrimination et la stigmatisation sociale. Les violences à Bangui en avril et en mai 2018 et les tentatives de manipulation de la population par les groupes armés ont notamment renforcé les risques d'attaques basées sur la religion.

36. L'Experte indépendante se dit continuellement préoccupée par la justice populaire, rendue principalement par des membres de groupes armés et se manifestant par des traitements cruels, inhumains et dégradants infligés à des personnes vulnérables, âgées et sans défense, sur la base d'accusations de sorcellerie. Malgré les appels lancés aux autorités centrafricaines, l'Experte continue de constater que le nombre de cas augmente, sans que les auteurs de ces violences ne soient réellement inquiétés par la justice.

37. Sur le plan institutionnel, l'Experte indépendante salue la nomination des membres de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales en septembre 2017. Malheureusement, lors de ses visites en 2018, elle a déploré que la Commission ne dispose d'aucun budget opérationnel. Elle apprécie les efforts menés par la MINUSCA, le Programme des Nations Unies pour le développement et l'Union africaine pour renforcer les capacités des membres de la Commission en ce qui concerne l'observation et la rédaction de rapports sur les droits de l'homme, ainsi que la dotation de quelques équipements. Récemment informée de la préparation du programme d'action 2018-2022 de la Commission, elle a encouragé ses membres à finaliser ce document et à diffuser largement son contenu pour faciliter la mobilisation des ressources nécessaires au fonctionnement de la Commission et à la garantie de son indépendance. Elle lui conseille aussi de renforcer les échanges d'expériences avec d'autres commissions nationales dans le cadre de la coopération Sud-Sud.

38. Le 29 juin à Bangui, la première session du forum sur les droits de l'homme s'est tenue en présence de 73 participants (53 hommes et 20 femmes) issus d'organisations de la société civile, d'organisations non gouvernementales internationales, d'organisations religieuses, de représentants communautaires et des autorités locales. Soutenu par la MINUSCA, le forum vise à créer un cadre réunissant tous les acteurs impliqués dans les questions de droits de l'homme à Bangui pour en discuter périodiquement.

39. L'Experte indépendante a également été informée des réflexions initiées sur une politique nationale des droits de l'homme, et elle encourage plus de visibilité et d'inclusion de l'ensemble des parties prenantes dans ce cadre.

## **A. Abus attribués aux groupes armés**

40. Plus de 60 % des violations et abus des droits de l'homme et des violations du droit international humanitaire sont attribués aux groupes armés. L'augmentation des cas de violence est principalement due à l'extension des affrontements entre les groupes armés et leurs factions dans les régions du pays qui étaient auparavant relativement calmes, telles que Bangassou, Rafai et Zémio (sud-est) et Alindao, Kembé et Pombolo (sud-centre), ainsi qu'à des affrontements réguliers à Bria (centre) entre les anti-balaka et les différentes factions des ex-Séléka. En outre, la tension s'est accrue dans la partie nord-ouest du pays en raison de la séparation du général Bahar du Mouvement patriotique pour la Centrafrique pour former le Mouvement national pour la libération de la Centrafrique. D'autres abus sont également attribués aux groupes UPC et 3R et à des éléments armés Peuls. En outre, l'action renforcée

<sup>1</sup> De juillet 2016 à juin 2017, la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation en République centrafricaine (MINUSCA) avait enregistré 1 976 cas de violations et abus, faisant 3 423 victimes (voir A/HRC/36/64, par. 42).

de la MINUSCA à Batangafo (nord-ouest) a permis de mieux documenter les abus commis dans des zones jusqu'alors inaccessibles.

41. L'Experte indépendante s'indigne de la capacité des groupes armés à exercer des fonctions judiciaires de facto, manifestée par des détentions illégales et arbitraires, qui pourraient parfois s'apparenter à des cas d'enlèvement. Elle s'inquiète particulièrement des violations graves contre les enfants, des violences faites aux femmes et de la recrudescence des attaques contre les leaders religieux depuis le début de l'année 2018, en particulier en mai à Bangui et en juin à Bambari.

42. L'Experte indépendante note que cette situation est en contradiction avec les engagements pris par les groupes armés de se tourner vers la paix et révèle les limites de l'option militaire pour réduire leur influence. Elle dénote également le mépris des groupes armés pour la protection des civils et le respect du droit international humanitaire, malgré le message que certains abus pourraient constituer des crimes de guerre et crimes contre l'humanité. L'Experte apprécie les appels des autorités nationales et de la communauté internationale vers ces groupes armés, mais constate qu'ils ne suffisent pas à calmer les tensions et que des stratégies complémentaires devraient être mises en œuvre pour faire cesser les violences.

43. Le renforcement du positionnement de la force onusienne par la résolution 2387 (2017), adoptée le 15 novembre 2017 par le Conseil de sécurité pour faire face aux exactions des groupes armés, semble également expliquer l'augmentation des attaques contre les Casques bleus. Depuis juillet 2017, dix Casques bleus ont été tués. L'Experte indépendante condamne ces attaques contre les forces de maintien de la paix des Nations Unies, qui pourraient constituer des crimes de guerre.

44. Des cas de traitements cruels et inhumains par les groupes armés sur la base d'accusations de sorcellerie ont été portés à la connaissance de l'Experte indépendante dans plusieurs régions. Ces allégations touchent en particulier la région du Mbomou (sud-ouest) où, le 5 mai, à Béma, des éléments anti-balaka sous le commandement de Pino-Pino auraient tué huit femmes accusées de sorcellerie, ou encore le 30 mai à Bangassou (sud-est), où des éléments anti-balaka commandés par Line Roger auraient tué une femme pour les mêmes raisons. D'autres allégations concernent Bria (centre-est), où des éléments FPRC commandés par le général Ali Ousta auraient soumis trois hommes à des traitements cruels et inhumains en mai et tué une femme le 3 juin, tous accusés de sorcellerie. Ces abus auraient également été constatés à Batangafo (nord-ouest) les 3 et 28 mai, lorsque des éléments anti-balaka auraient menacé une femme de 32 ans et tué une femme de 60 ans accusées de sorcellerie.

45. L'Experte indépendante note que ce phénomène n'est pas nouveau (voir A/36/64, par. 59 à 62), mais ces exemples rapportés indiquent que ces abus de plus en plus nombreux minent régulièrement la cohésion sociale et dissimulent des violences liées au conflit. Elle réitère aux autorités centrafricaines leur devoir de redoubler d'efforts pour mettre fin sans délai à cette justice populaire et identifier les responsabilités pénales des auteurs de ces actes. Elle invite la MINUSCA à travailler avec les autorités pour développer des campagnes de sensibilisation et entamer une réflexion nationale sur cette question.

## **B. Violations attribuées aux autorités nationales**

46. L'État centrafricain a fait des efforts pour protéger la population et déployer l'administration et les forces de sécurité nationale dans quelques régions. Néanmoins, le nombre insuffisant de fonctionnaires dans certaines régions en raison de l'insécurité ou l'absence de moyens adéquats leur permettant d'exercer leurs fonctions entraînent plusieurs violations des droits de l'homme par les autorités nationales. L'absence de représentants de la chaîne pénale dans certaines régions continue d'affecter les délais de détention préventive. De même, elle limite l'accès à la justice et le droit de la personne à être informée, dans le plus court délai, dans une langue qu'elle comprend et de façon détaillée, de la nature et des motifs de l'accusation portée contre elle.

47. En février 2018, l'Experte indépendante a regretté l'absence de magistrats, pourtant redéployés, dans les villes de Paoua, Bossangoa et Bria. Lors de sa visite à Paoua, elle a

constaté que les locaux de la nouvelle prison de Paoua étaient vides, faute de gardes pénitentiaires. Elle a ensuite visité les locaux de la gendarmerie qui, malgré une récente évasion, accueillait encore 16 détenus, dont cinq femmes, parmi lesquelles une femme enceinte de quatre mois, partageant le même espace. En juin, elle s'est rendue à Bangassou, où elle a également entendu les autorités locales regretter l'absence de magistrats dans la ville depuis près d'un an, laissant ainsi place à l'impunité. Consciente des risques sécuritaires, comme à Bambari, où le tribunal a été pillé en mai 2018, l'Experte a appelé les magistrats à faire preuve de courage et à rejoindre sans plus tarder les autorités administratives et préfectorales déjà présentes dans les régions.

48. L'Experte indépendante a été informée de la présence des Forces armées centrafricaines nouvellement formées par la mission militaire de formation de l'Union européenne en République centrafricaine (la fin de la formation du 3<sup>e</sup> bataillon étant prévue pour août 2018) et par des formateurs russes, à Sibut, à Obo depuis le 11 novembre 2017, à Paoua depuis janvier 2018 et à Bangassou depuis le 22 juin 2018. Un suivi accru des opérations menées par ces troupes se révèle nécessaire, au regard du nécessaire respect des droits de l'homme et de l'application de la politique de diligence voulue en matière de droits de l'homme. Le manque de moyens logistiques des forces armées nécessaires au déploiement et à l'installation d'une armée de garnison lui a été mentionné. Elle apprécie les efforts initiés par la communauté internationale pour remédier à ces besoins et encourage l'organisation régulière de formations sur les droits de l'homme pour prévenir les risques de violation.

49. Les Forces de sécurité intérieure centrafricaines sont essentiellement présentes à Bangui. L'Experte indépendante a rappelé l'importance d'évaluer et de modérer les risques d'altération de la protection des civils lors d'opérations de sécurité dans la capitale, ainsi que le défi de préserver la liberté de circulation entre le quartier PK5 et le reste de la ville.

### C. Violences sexuelles et cas d'exploitation et abus sexuels

50. Les violences sexuelles liées au conflit n'ont cessé d'augmenter en 2017 selon l'Organisation des Nations Unies, qui en a documenté 308 cas à l'encontre de 155 femmes, 138 filles, 13 hommes et deux garçons (voir S/2018/250)<sup>2</sup>. Ces violences continuent d'être le fait de groupes armés ex-Séléka et anti-balaka, de l'Armée de résistance du Seigneur et du groupe 3R, présents dans toutes les zones. Elles sont le fait de viols, viols collectifs, enlèvements et mariages forcés. L'Experte indépendante reste préoccupée par les allégations de viol des filles recrutées par les groupes armés (48 filles sur les 138 cas rapportés en 2017) (ibid.).

51. L'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants a traité plus de 300 plaintes depuis juin 2017, mais peu débouchent sur des poursuites judiciaires. L'Experte indépendante encourage une collaboration accrue entre l'Unité et la Cour pénale spéciale pour traiter ces cas, la finalisation des nominations au sein de l'Unité et l'affectation d'un budget adéquat. À New York, l'Experte a rencontré la Représentante spéciale du Secrétaire général chargée de la question des violences sexuelles commises en période de conflit et envisage de renforcer leur coopération autour de plaidoyers conjoints pour la protection et l'autonomisation des victimes de violences sexuelles. Elle invite aussi le Gouvernement à faire de même et à maintenir sa coopération avec l'Équipe d'experts de l'état de droit et des questions touchant aux violences sexuelles commises en période de conflit.

52. Au niveau institutionnel, l'Experte indépendante a été informée de la signature d'un arrêté le 7 juin 2018 visant à remplacer le Comité national de lutte contre les pratiques traditionnelles néfastes à l'égard de la femme par le Comité national et technique de lutte contre les violences basées sur le genre, les pratiques traditionnelles néfastes et le mariage d'enfants en République centrafricaine afin d'en étendre les compétences.

53. Concernant les allégations d'exploitation et de violences sexuelles par les forces internationales, l'Experte indépendante a trouvé inadmissible qu'il y ait encore de tels cas.

<sup>2</sup> En 2016, la MINUSCA avait documenté 179 cas de violences sexuelles liées au conflit commis contre 92 femmes, 86 filles et un garçon.

Elle a cependant pris note des efforts de la MINUSCA pour sensibiliser les forces internationales onusiennes et prévenir et traiter les cas. Informée des cas rapportés en 2018 et du suivi opéré par la MINUSCA auprès des États des ressortissants concernés par ce genre d'allégations, elle a insisté sur l'importance d'assurer une assistance légale aux victimes et de renforcer l'assistance médicale et psychothérapeutique. L'Experte rappelle que toute action doit être basée sur les droits de l'homme et avant tout centrée sur les victimes, en accord avec les principes de ne pas nuire, de confidentialité et de consentement éclairé, dans le meilleur intérêt de la victime. Une telle approche permettrait à l'Organisation des Nations Unies non seulement d'engager un dialogue avec les États sur leurs obligations en matière de droits de l'homme, mais également d'élaborer des stratégies globales qui traiteraient tant les cas d'exploitation et de violences sexuelles que les violations des droits de l'homme qui en sont la cause ou qui en résultent.

## **D. Droit des femmes**

54. En mars 2018, l'Experte indépendante a discuté avec les associations de femmes à Bangui du sujet de la protection et des activités menées au profit de la paix et de la sécurité. Elle a aussi rencontré des femmes déplacées à Paoua, à Briä et à Bangassou, dont les moyens fortement limités au regard des besoins d'assistance multiples révèlent des niveaux de pauvreté sans précédent. La prise en compte des femmes et des filles rurales, et tout particulièrement des déplacées, est essentielle à tous les niveaux des projets d'assistance humanitaire et de développement économique, ainsi que dans les processus de paix locaux et nationaux et les activités de justice transitionnelle.

55. L'Experte indépendante tient en particulier à souligner l'exemple de Bangassou, où les femmes et jeunes filles lui ont présenté un projet de consolidation de la paix par des activités génératrices de revenus, en recherche de financement. Elle manifeste tout son soutien à ce type de projet qui peut être considéré comme un moyen modeste d'offrir collectivement une réparation aux victimes des violences à Bangassou, de réconcilier les communautés divisées et de répondre aux besoins de formation et d'autonomisation. Elle encourage l'État et les partenaires internationaux à soutenir ce projet dans le cadre d'une stratégie locale de justice transitionnelle applicable au contexte de Bangassou.

56. À Bangui, l'Experte indépendante a encouragé les femmes leaders à se rendre dans les régions pour recueillir les besoins et opinions des femmes afin de les faire valoir dans toutes les instances de décision. Elle a été informée de la création de l'Observatoire national de la parité homme/femme comme organe indépendant chargé de suivre et d'évaluer la mise en œuvre de la loi sur la parité. Elle regrette toutefois que le décret d'application de l'Observatoire tarde à être adopté, empêchant ainsi son fonctionnement.

57. Lors du dialogue interactif de haut niveau sur la République centrafricaine tenu à Genève le 21 mars 2018, l'Experte indépendante a encouragé l'application de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité sur les femmes et la paix et la sécurité aux niveaux national et régional, et la documentation continue des violences et de l'impact des conflits sur les femmes et les filles. Elle a aussi plaidé en faveur d'une meilleure protection des femmes et filles et de leur pleine participation aux négociations de paix.

## **E. Situation des enfants**

58. L'Experte indépendante déplore que la situation des enfants centrafricains reste critique. Elle s'associe aux observations finales du Comité des droits de l'enfant concernant le deuxième rapport périodique de la République centrafricaine, en date du 8 mars 2017 (CRC/C/CAF/CO/2).

59. En dépit du nombre important d'enfants démobilisés des groupes armés, l'Experte indépendante note que la recrudescence du conflit révèle de nouveaux recrutements d'enfants, au mépris des accords signés lors du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et des autres instruments juridiques pour la protection des enfants. En 2017, la République centrafricaine a connu une augmentation significative du nombre d'enfants recrutés par les groupes armés, avec près de 299 enfants (196 garçons et 103 filles), ainsi que

104 cas de meurtre et mutilations, 138 cas de violence sexuelle, 43 enlèvements d'enfants, 28 attaques contre des écoles et 19 contre des hôpitaux, et 101 cas de déni d'accès humanitaire aux enfants (voir A/72/865-S/2018/465). L'Experte indépendante a pris bonne note du plan d'action signé le 30 mai 2018 par le groupe armé MPC pour mettre fin aux six violations graves contre les enfants et elle encourage sa mise en œuvre rapide. Elle a également été informée que les projets de réinsertion sociale et d'assistance psychologique sont encore insuffisants et que le projet pilote de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement pour les mineurs n'a pas été suivi d'effets.

60. En collaboration avec la Représentante spéciale du Secrétaire général pour le sort des enfants en temps de conflit armé, l'Experte indépendante envisage de renforcer le plaidoyer pour la protection des enfants centrafricains, afin notamment de mieux sensibiliser les personnes aux six violations graves qui peuvent affecter les enfants lors de conflit armé.

61. Au regard de la situation géographique de la République centrafricaine, l'Experte indépendante recommande que la question de la protection de l'enfance soit élevée au niveau régional en vue de l'élaboration d'un plan d'action pour la protection de l'enfance en Afrique centrale. À ce sujet, l'Experte note le rôle que pourrait jouer la CEEAC dans la formulation d'un tel plan stratégique ainsi que celui des États qui se mobilisent pour la protection de l'enfance, afin d'apporter notamment le soutien politique, technique et financier nécessaire aux programmes centrafricains de réintégration des enfants démobilisés.

## **F. Droits économiques, sociaux et culturels**

62. L'Experte indépendante a pris bonne note de l'examen du rapport initial de la République centrafricaine sur l'application du Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels, en mars 2018, par le Comité des droits économiques, sociaux et culturels (voir E/C.12/CAF/CO/1). À Bangui en juin, elle a invité les autorités rencontrées à s'efforcer, autant que possible, de s'acquitter des obligations qui leur incombent en vertu du Pacte et de suivre les recommandations du Comité. Elle a aussi souligné le lien entre ces recommandations et les objectifs du Millénaire pour le développement.

63. L'Experte indépendante soutient les considérations du Comité sur la promotion des droits économiques, sociaux et culturels visant à remédier à certaines causes du conflit (ibid., par. 10.), notamment les inégalités de traitement ou l'accaparement des ressources par un petit nombre. Elle partage également les vues du Comité sur la place des droits économiques, sociaux et culturels dans la justice transitionnelle, notamment les réparations dues aux victimes et les garanties de non-répétition.

64. L'Experte indépendante a pris bonne note du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix (2017-2021), qui a pour objectif d'appuyer les réformes indispensables en matière de sécurité des Centrafricains, de réconciliation nationale, du redéploiement de l'État et de la relance des secteurs productifs. Elle s'inquiète cependant des retards d'exécution. Elle a notamment invité ses interlocuteurs à développer une approche programmatique de justice transitionnelle, reliant les deuxième et troisième piliers du Plan (contrat social et relèvement économique) et les actions de restauration de la paix et de la sécurité pour faciliter la réconciliation.

65. Lors de ses visites dans les régions, l'Experte indépendante a notamment regretté que les services sociaux de base, tels que l'éducation, la santé, l'alimentation en eau et l'assainissement, soient encore insuffisants ou assurés par des organisations humanitaires. Elle insiste notamment sur le respect des droits économiques, sociaux et culturels des personnes déplacées ou réfugiées afin de favoriser leur réintégration dans leur communauté d'origine.

66. Frappée également par la corrélation entre l'exploitation des ressources naturelles et la violence des conflits, l'Experte indépendante apprécie la recommandation faite par le Comité à l'État de garantir la transparence et la traçabilité dans la gestion des revenus provenant de l'exploitation des ressources naturelles ou de l'aide extérieure (E/C.12/CAF/CO/1, par. 15 b). Elle recommande que des études approfondies sur la gestion

des ressources soient conduites en ce sens et que le secteur privé soit plus impliqué dans la protection et la promotion des droits économiques, sociaux et culturels.

## IV. Situation humanitaire

### A. Observations

67. La situation humanitaire n'a pas connu d'amélioration et reste très préoccupante. En juin 2018, le Bureau de la coordination des affaires humanitaires a dénombré 653 890 personnes déplacées et 584 000 réfugiés centrafricains. Le nombre de personnes ayant besoin d'assistance humanitaire est également passé de 2,2 millions à 2,5 millions, soit plus de la moitié de la population centrafricaine<sup>3</sup>.

68. Le coût du Plan de réponse humanitaire 2018 est estimé à 515,6 millions de dollars<sup>4</sup>. L'Experte indépendante regrette fortement qu'en juin 2018, seulement 23 % des fonds aient été mobilisés. Elle apporte tout son soutien au plaidoyer humanitaire visant à garantir un financement fiable et prévisible en aide aux 1,9 millions de Centrafricains ciblés par le Plan. En ce qui concerne les besoins identifiés, elle a souligné que les personnes handicapées faisaient face à des défis encore plus grands pour l'accès à la nourriture, à des services sanitaires et à l'assistance médicale. Elle note aussi l'importance de renforcer les mesures d'accès à l'assistance psychothérapeutique au profit des victimes de la crise.

69. L'Experte indépendante déplore le phénomène inacceptable de pillages et d'attaques menés contre le personnel humanitaire et leurs équipements. De janvier à juin 2018, 150 actes de violence ont été commis contre des acteurs ou des biens humanitaires, et quatre membres du personnel humanitaire ont perdu la vie dans le cadre de leur mission<sup>3</sup>. Elle regrette notamment l'attaque du 25 février 2018 aux alentours de Markounda (nord-ouest), au cours de laquelle cinq représentants de l'éducation nationale et un consultant du Fonds des Nations Unies pour l'enfance ont été tués. Concernant l'accès aux vivres, elle a été informée que les entrepôts du Programme alimentaire mondial de Bangassou (sud-est) ont été pillés plusieurs fois par des éléments anti-balaka.

70. Concernant les services de santé, l'Experte indépendante condamne fermement l'attaque de l'hôpital de Zémio du 11 juillet 2017 par un élément anti-balaka, qui a tué un enfant musulman âgé d'un an. Ce même hôpital a été de nouveau attaqué le 17 août par des éléments armés Peuls, qui ont tué au moins 11 civils. Fin août, des éléments anti-balaka ont empêché les musulmans d'entrer dans cet hôpital. Elle déplore aussi l'attaque de l'hôpital d'Ippy (centre) en décembre 2017, qui a entraîné la mort de 17 civils, ou encore l'attaque de l'hôpital communautaire à Bangui, en mai 2018, par des individus cherchant à s'en prendre aux victimes musulmanes qui recevaient des soins, qui a entraîné le lynchage d'un membre du personnel soignant. Le 7 juin, des éléments armés sont entrés dans l'hôpital de Bambari et menacé le personnel médical et des patients, provoquant la fuite d'environ 30 patients en situation de vulnérabilité.

71. L'Experte indépendante signale que ces actes inacceptables révèlent une grande inhumanité de la part de leurs auteurs et qu'ils en seront tenus responsables. Elle note également que cette situation ne fait qu'aggraver l'état déjà désastreux des structures de santé, à 70 % endommagées ou non fonctionnelles, et l'insuffisance de personnel médical centrafricain. L'Experte rappelle que les attaques contre les hôpitaux pourraient constituer des crimes de guerre ou crimes contre l'humanité et devront faire l'objet d'enquêtes judiciaires.

<sup>3</sup> Bureau de la coordination des affaires humanitaires, « République centrafricaine », Bulletin humanitaire, n° 36 (juin 2018).

<sup>4</sup> En 2017, le coût du Plan de réponse humanitaire était estimé à 399 millions de dollars.

## B. Réfugiés et personnes déplacées

72. Les conditions de retour des réfugiés et des personnes déplacées demeurent difficiles en 2018 en raison de la présence de groupes armés sur près de 80 % du territoire centrafricain. Les anti-balaka et ex-Séléka restent les principaux auteurs d'abus contre les personnes déplacées et rapatriées. Depuis 2016, selon le Haut-Commissariat des Nations unies pour les réfugiés, plus de 200 000 personnes déplacées et 93 000 réfugiés sont repartis vers leur zone d'origine, notamment les préfectures de l'ouest et Bangui.

73. L'Experte indépendante déplore l'impact négatif des attaques contre les camps de personnes déplacées. Le 3 avril 2018, l'UPC a attaqué le camp de Tagbara et tué 23 personnes, dont trois enfants et quatre femmes. En mai 2018, près de 10 000 personnes déplacées sur le site de Ippy (centre) restaient privées de liberté de mouvement depuis décembre 2017 en raison de la présence de groupes armés autour du camp, les empêchant de mener leurs activités agricoles de subsistance et laissant planer un risque grave d'insécurité alimentaire. Une situation similaire avait été observée dans la ville de Paoua en février 2018, mais semble avoir été résolue avec l'arrivée des Forces armées centrafricaines dans la ville.

74. À Libreville, l'Experte indépendante a reçu des informations préoccupantes sur la situation des réfugiés centrafricains accueillis dans les États limitrophes. Elle a été alertée au sujet de la condition critique des femmes réfugiées dans la sous-région et du faible niveau d'assistance qui leur est apporté.

75. L'Experte indépendante rappelle l'importance d'impliquer toutes les personnes réfugiées dans le processus de paix et de sécurité en République centrafricaine. Elle insiste sur la prise en compte d'une politique nationale de retours basée sur les besoins des personnes déplacées et réfugiées dans une feuille de route de justice transitionnelle, comme garantie de non-répétition.

## V. Justice transitionnelle

76. La justice transitionnelle comprend un éventail de processus et de mécanismes mis en œuvre par une société pour tenter de faire face aux exactions massives commises dans le passé, en vue d'établir les responsabilités, de rendre la justice et de permettre la réconciliation. Lors de ses visites, l'Experte indépendante a recueilli l'intention du Gouvernement de développer une stratégie de justice transitionnelle qui rassemblerait des mécanismes judiciaires, tels que la Cour pénale spéciale, et non-judiciaires, tels que la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, et des garanties de non-répétition, dont des réformes institutionnelles et des mesures de réparation. L'Experte a invité les partenaires internationaux à soutenir cette volonté.

77. Les missions de l'Experte indépendante ont eu pour objectif d'expliquer la complémentarité des mécanismes de chaque pilier de la justice transitionnelle et le besoin de coordonner leur mise en œuvre afin de rassurer les bailleurs de fonds, de les aligner derrière une feuille de route plus claire et de permettre un financement simultané des actions complémentaires.

### A. État des lieux

78. Les conflits en République centrafricaine ont été en grande partie stimulés par l'impunité, la mal gouvernance, la pauvreté, les disparités régionales et les inégalités de traitement. Les conclusions du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix représentent aujourd'hui les deux éléments fondateurs d'une stratégie de justice transitionnelle et de réconciliation. Ils restent largement incontestés et sont défendus par toutes les parties prenantes, laissant penser que leur mise en œuvre devrait réduire la fracture sociale et répondre aux attentes de la population. L'Experte indépendante a encouragé le Gouvernement à faire le point et à faire connaître les activités réalisées ou à accélérer leur mise en œuvre.

79. Seule une mise en place coordonnée de tous les piliers de justice transitionnelle<sup>5</sup> devrait permettre à la fois de s'attaquer aux causes des conflits et de garantir la paix. Le rapport du Projet Mapping<sup>6</sup> publié en mai 2017 proposait une mise en place échelonnée, avec en premier lieu la mise en œuvre des composantes de justice transitionnelle telles que les poursuites judiciaires et les programmes d'assainissement (« vetting »). Analysant les actions prévues en République centrafricaine dans chaque pilier, l'Experte indépendante a noté que des progrès ont en effet été réalisés dans le domaine judiciaire et dans celui des réformes institutionnelles en matière de sécurité. Elle recommande désormais que ces efforts soient consolidés et complétés par des actions découlant des volets droit à la vérité et droit aux réparations.

80. Concernant la lutte contre l'impunité, l'Experte indépendante a noté les décisions des cours d'assises de janvier 2018 appréciées par la majorité des Centrafricains et la tenue de la session criminelle de juillet 2018. Cependant, elle s'inquiète des manquements constatés dans la protection des victimes et des témoins participant aux procédures judiciaires. Elle s'est réjouie du démarrage imminent des enquêtes de la Cour pénale spéciale, suite à l'adoption du règlement de procédure et de preuve, et a encouragé les bailleurs de fonds à lui assurer un financement continu pour permettre à son personnel de se concentrer sur le travail judiciaire. L'Experte a pris bonne note du lancement du fonds d'assistance de la Cour pénale internationale pour les victimes dans le cadre du procès de Jean-Pierre Bemba Gombo et elle lance un appel aux contributeurs. En outre, elle a rappelé l'importance du respect de l'indépendance judiciaire, de l'aide légale et des mesures de réparations indépendantes de l'issue des décisions judiciaires.

81. Concernant les garanties de non-répétition, les principales avancées portent sur la réforme du secteur de la sécurité. L'Experte indépendante a apprécié les résultats du processus d'assainissement des forces nationales, la formation et le déploiement de trois bataillons des Forces armées centrafricaines et la formation en cours de 500 policiers et gendarmes. Le projet de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement tarde à démarrer. L'Experte a salué le renforcement institutionnel favorable aux droits de l'homme engendré par une collaboration renforcée avec les organes des traités et la création de la Commission nationale des droits de l'homme. Elle regrette cependant que la Commission et ses membres ne disposent pas du statut ou des moyens appropriés pour garantir leur efficacité et leur indépendance. Bien qu'elle ait noté des progrès dans la restauration de l'autorité de l'État, le redéploiement de l'administration judiciaire et pénitentiaire et la construction et la réhabilitation de prisons, elle regrette que dans les villes où les autorités préfectorales sont présentes, certains magistrats et agents pénitentiaires n'aient toujours pas rejoint leurs postes. Enfin, l'Experte a encouragé les autorités nationales à initier rapidement une réforme de la justice, une stratégie des droits de l'homme et une politique nationale de retour des personnes déplacées et réfugiées. Elle a aussi noté la création du Haut Conseil de la communication et de la Haute Autorité chargée de la bonne gouvernance.

82. Le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale en 2015 a initialement approuvé la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation mais n'a pas détaillé ses attributions. En 2017, le Gouvernement a adopté un décret portant création d'un comité de pilotage chargé de réfléchir au mandat de cette commission. Suite à un retard dans le démarrage des activités du Comité, un décret signé le 25 juillet 2018 a prolongé de trois mois son mandat afin d'exécuter les travaux prévus en vertu du décret constitutif du Comité, notamment l'organisation d'une large consultation sur les attentes réelles de la population au regard de la Commission. L'Experte indépendante souligne expressément que les consultations doivent inclure les victimes, les organisations de la société civile et les réfugiés, et prévoir un délai suffisant pour introduire des éléments significatifs dans le mandat

<sup>5</sup> Les quatre piliers de justice transitionnelle sont le droit à la vérité, la lutte contre l'impunité et le droit à la justice, les garanties de non-répétition, dont les réformes institutionnelles, et le droit aux réparations.

<sup>6</sup> Organisation des Nations Unies, « République centrafricaine 2003-2005 : rapport du Projet Mapping documentant les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises sur le territoire de la République centrafricaine de janvier 2003 à décembre 2015 », mai 2017. Disponible à l'adresse suivante : [www.ohchr.org/Documents/Countries/CF/Mapping2003-2015/2017CAR\\_Mapping\\_Report\\_FR.pdf](http://www.ohchr.org/Documents/Countries/CF/Mapping2003-2015/2017CAR_Mapping_Report_FR.pdf).

fondamental de la Commission, comme pour recevoir des informations en retour sur certaines des attributions envisagées, au fur et à mesure de leur définition. Aussi signale-t-elle que les parties prenantes à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation et aux accords de paix locaux devront tenir compte des choix populaires émis sur les attributions de la Commission. L'Experte a également été informée du fonctionnement de 16 comités locaux de paix et réconciliation, en tant que centres d'initiatives locales de paix axés sur la problématique de la libre circulation des personnes et des biens, de la cohabitation pacifique des communautés, du retour des personnes déplacées et réfugiées et de l'acceptation des nouvelles autorités préfectorales. Elle a toutefois été informée des difficultés techniques et opérationnelles qu'éprouvent ces comités, faute de moyens adéquats.

83. Le quatrième pilier d'une stratégie de justice transitionnelle concerne les programmes de réparations qui visent à fournir aux victimes de violations et à leurs familles des réparations matérielles et symboliques, individuelles et collectives<sup>7</sup>. Le rapport Mapping fait état du nombre des victimes du conflit en République centrafricaine depuis 2003 et envisage plusieurs modalités de réparations. En 2018, l'Experte indépendante note que peu de réflexion a été entamée sur ce sujet. Elle a rappelé lors de ses visites que les réparations, telles que la construction de routes, d'écoles et de centres de formation, de santé et d'assistance psychothérapeutique, devraient contribuer à atténuer les rancœurs et frustrations et réduire les disparités, tout en commençant à répondre aux causes économiques et sociales du conflit centrafricain. Elle a aussi invité ses interlocuteurs à faire le lien entre les besoins exprimés et l'exécution du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix. Enfin, elle a souligné la nécessité de mieux écouter les demandes spécifiques des femmes et des jeunes et d'assurer leur participation aux programmes de reconstruction et de développement et à la prise de décision.

## **B. Défis d'une action coordonnée**

84. Le retour définitif à la paix dépendra de la mise en œuvre de tous les piliers de justice transitionnelle, de leur complémentarité et de leur synchronisation. L'absence de planification simultanée de ces piliers a révélé certaines faiblesses particulièrement visibles à Bambari, après le retour de la violence. En effet, une action cohérente et coordonnée des mesures pénales, de recherche de la vérité par le dialogue, des réparations collectives et des garanties de non-répétition par des réformes institutionnelles, le retour de l'administration locale et la mise en œuvre du programme de désarmement, démobilisation, réintégration et rapatriement auraient peut-être permis de sortir durablement la ville de Bambari de la crise.

85. La coordination actuelle des activités de justice transitionnelle, tant au sein des organismes des Nations Unies que de la communauté internationale et du Gouvernement, présente cependant des faiblesses. En juin, l'Experte indépendante a reconnu que la MINUSCA pourrait jouer un rôle accru dans le conseil technique aux plus hautes autorités centrafricaines et la planification des activités des partenaires autour d'une approche programmatique de la justice transitionnelle. Elle insiste tout particulièrement sur la nécessité de renforcer les capacités techniques de la MINUSCA afin de lui permettre de fournir un soutien adéquat. L'analyse des actions de suivi du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix devrait faciliter la définition d'une feuille de route, tout en identifiant des zones pilotes.

86. À l'heure actuelle, la plus grande partie du territoire centrafricain reste contrôlé par les groupes armés. L'option militaire, privilégiée à ce jour pour réduire leur influence, devrait être complétée immédiatement par des actions civiles renforcées pour répondre aux attentes de la population. On ne peut attendre un retour au calme définitif pour initier des programmes de reconstruction, de relèvement économique précoce et de réconciliation.

87. Toutes les actions en faveur d'une approche programmatique de justice transitionnelle doivent être centrées sur l'intérêt des victimes. L'Experte indépendante rappelle également que la mise en œuvre adéquate de mesures de protection des victimes et des témoins constitue l'assurance de leur participation aux procédures judiciaires, au fonctionnement de la

<sup>7</sup> Ibid., deuxième partie, chap. V.

Commission vérité, justice, réparation et réconciliation et aux programmes de réparations, et favorisera la réconciliation.

88. Aux mécanismes de réparations des blessures du passé peut également s'ajouter un aspect préventif de la justice transitionnelle pour éviter la résurgence des violences. La République centrafricaine s'est dotée en 2015 d'un Comité national pour la prévention et la répression du crime de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination, dont le plan d'action 2017-2022 a été validé et pourrait s'insérer dans le cadre préventif de la justice transitionnelle.

## VI. Conclusions et recommandations

### A. Observations

89. La République centrafricaine rencontre de multiples défis dans son cheminement vers la paix. En un an, la situation sur le terrain s'est dégradée, avec une multiplication des groupes armés et une progression de la violence, atteignant de nouveau Bangui. Ce contexte révèle plus que jamais l'urgence pour les autorités de renforcer simultanément la protection des civils, l'aide humanitaire, les initiatives de paix et le développement. Les autorités centrafricaines ont certes accompli des progrès dans la récupération du territoire, mais la situation actuelle révèle un lien entre la résistance des groupes armés au retour de l'autorité de l'État et leur présence dans les zones riches en ressources naturelles, qu'ils exploitent abusivement. L'État doit, sans plus tarder et avec l'aide de la MINUSCA et des partenaires internationaux, rétablir et installer définitivement une administration et un état de droit tant attendu par la population. Le mépris du droit international humanitaire par les groupes armés ne peut rester sans conséquences quant à la responsabilité pénale des auteurs des violences et leur participation à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation. Les groupes armés présents à la table des négociations doivent prouver leur sincérité et cesser de tuer, piller et terroriser la population. Il faudrait aussi impérativement détourner les jeunes des raisons de suivre ces groupes armés. La population est fatiguée de ces violences et les raisons pour lesquelles les groupes armés continuent de recruter résident dans la pauvreté, l'inactivité, les frustrations et la peur.

90. L'insécurité actuelle révèle les limites de l'option militaire. Il est temps de la compléter par une approche programmatique de justice transitionnelle, basée sur les droits fondamentaux reconnus aux victimes de violations des droits de l'homme. Cela implique une coordination améliorée des réflexions nationales et la mise en œuvre de stratégies locales de justice transitionnelle, lorsque cela est possible. La coordination des acteurs internationaux dans le cadre de la justice transitionnelle devrait être renforcée et pourrait prendre la forme d'une équipe technique au sein de la MINUSCA, soutenue par le mandat de l'Experte indépendante.

91. Le dialogue politique initié a jusqu'à présent laissé peu de place à la population civile. Depuis le Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, la population centrafricaine réclame une participation plus active aux décisions prises en faveur de la sécurité, de la paix et du développement. Certes, les facilitateurs du dialogue politique ont exprimé leur volonté de considérer cette requête, mais sans préciser de délai ou de format. Les femmes et les jeunes, qui constituent plus de la moitié de la population centrafricaine, ne veulent plus être mis à l'écart des réformes en cours. Une plus grande ouverture vers des acteurs nationaux autres que les groupes armés pourrait être bénéfique à l'acceptation et à la mise en œuvre des résultats du dialogue politique et pourrait sans doute renforcer la cohésion sociale. En outre, l'État et ses partenaires gagneraient à diffuser plus largement les résultats tangibles liés aux négociations de paix, sécurité, développement et protection, afin de rassurer les populations sur leur devenir.

92. Étant donné l'impact régional du conflit et ses conséquences, il est difficile d'envisager une amélioration de la situation des droits de l'homme sans un renforcement de l'engagement sous-régional, essentiel à l'avancée des réformes en

cours, et l'adoption des stratégies thématiques envisagées au niveau de la sous-région. Cet engagement renforcé devrait permettre aux organisations sous-régionales, appuyées par l'Organisation des Nations Unies et par l'Union africaine, d'être le moteur de ces changements.

## **B. Recommandations**

93. L'Experte indépendante réitère les recommandations contenues dans son rapport précédent (voir A/HRC/36/64, par. 106), qui restent en attente de réalisation.

94. Elle recommande au Gouvernement, avec l'appui de la communauté internationale, de prendre les mesures suivantes :

a) Continuer les efforts pour assurer la protection des civils et restaurer l'autorité de l'État, en insistant sur la lutte contre la corruption ;

b) Mettre en œuvre une stratégie de justice transitionnelle, en commençant par un état des lieux détaillé de la mise en œuvre des recommandations du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale et des activités prévues dans le Plan national de relèvement et de consolidation de la paix, et définir le rôle de toutes les parties prenantes, y compris le secteur privé, dans la mise en œuvre de cette stratégie ;

c) Identifier des zones pilotes, telles que Bambari, Bouar et Bangassou, pour développer des stratégies locales de justice transitionnelle, en travaillant de manière simultanée à la mise en œuvre des quatre piliers de justice, vérité, garanties de non-répétition et réparations ;

d) Assurer l'exécution des travaux du Comité de pilotage chargé de réfléchir au mandat de la Commission vérité, justice, réparation et réconciliation, et organiser une ample consultation sur les attentes réelles des populations, y compris les réfugiés, au regard des attributions de la Commission, dans les délais prescrits ;

e) Accélérer les réformes institutionnelles nécessaires à la reconstruction de l'état de droit, réfléchir aux programmes de réparations individuelles et collectives et inviter le secteur privé à accroître son engagement dans la réalisation de mesures sociales et économiques de réparation ;

f) Intensifier le soutien aux négociations locales pour la paix et faciliter la participation et l'inclusion des hommes, femmes, jeunes, acteurs de la société civile et leaders traditionnels et religieux aux négociations de paix, y compris au niveau national ;

g) Renforcer la coopération sous-régionale sur les questions de sécurité, de développement, d'assistance humanitaire et de protection des réfugiés, rendre opérationnelles les commissions bipartites et tripartites sur les thématiques transfrontalières, notamment la transhumance, et renforcer la coopération bilatérale Sud-Sud ;

h) S'engager activement à la mise en œuvre des recommandations émanant de l'Examen périodique universel et des organes des traités, notamment du Comité des droits de l'enfant et du Comité des droits économiques, sociaux et culturels ;

i) Soutenir le fonctionnement immédiat de la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et faciliter la coopération internationale avec d'autres commissions similaires ;

j) Soutenir l'Observatoire national de la parité homme/femme, renforcer les moyens mis à la disposition de l'Unité mixte d'intervention rapide et de répression des violences sexuelles faites aux femmes et aux enfants, soutenir, évaluer et faire connaître les activités des comités locaux de paix et de réconciliation et du Comité national pour la prévention du crime de génocide, des crimes de guerre, des crimes contre l'humanité ainsi que de toute forme de discrimination ;

k) **Intensifier et mieux faire connaître ses efforts en faveur de la participation des femmes à toutes les initiatives de négociation sur la paix et la sécurité, en accord avec la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité ;**

l) **Garantir le droit des victimes à un recours effectif, assurer le redéploiement efficace des magistrats dans les régions, coopérer pleinement avec la Cour pénale spéciale, adopter une loi sur l'aide légale et en appliquer les mesures de protection des victimes et des témoins participant aux procédures judiciaires ;**

m) **Prévoir les équipements et la logistique nécessaires au déploiement effectif des agents de la fonction publique, des magistrats, du personnel pénitentiaire et des forces de défense et de sécurité ;**

n) **Mener une étude sur l'impact du conflit sur les droits économiques et sociaux en République centrafricaine, tout en mettant l'accent sur le lien entre les violences et l'exploitation des ressources naturelles ;**

o) **Protéger les acteurs humanitaires et leurs équipements et aider à la mobilisation des ressources en faveur du Plan de réponse humanitaire ;**

p) **Continuer la lutte contre les tentatives de manipulation de l'opinion publique et faire cesser les déclarations d'incitation à la haine et à la violence, tout en préservant la liberté d'expression.**

95. **Aux groupes armés, l'Experte indépendante recommande de prendre les mesures suivantes :**

a) **Cesser immédiatement toutes les hostilités et attaques contre les civils, en particulier les femmes et les enfants, les forces de maintien de la paix et le personnel et les biens des organisations humanitaires ;**

b) **Respecter sincèrement leurs engagements pris dans le cadre de l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, libérer les zones sous leur contrôle et permettre l'acheminement rapide de l'assistance humanitaire ;**

c) **Mettre fin sans plus tarder à l'exploitation illégale des ressources naturelles pour permettre le rétablissement de l'autorité gouvernementale et le développement économique.**

96. **À la MINUSCA, l'Experte indépendante recommande de prendre les mesures suivantes :**

a) **Constituer une équipe pour renforcer l'appui technique et financier et la coordination des efforts nationaux en faveur de la définition, de l'adoption et de la mise en œuvre d'une stratégie de justice transitionnelle ;**

b) **Encourager une plus grande considération de la société civile dans le dialogue politique et continuer à soutenir les accords de paix locaux et à s'assurer que ces initiatives respectent les droits de l'homme, conformément aux décisions du Forum de Bangui sur la réconciliation nationale ;**

c) **Renforcer l'action des composantes civiles de la MINUSCA en matière de prévention des violences et de protection des civils et renforcer la documentation des violations et abus des droits de l'homme ;**

d) **Renforcer l'assistance technique et financière dans le domaine des droits de l'homme au profit de la société civile, en particulier des organisations des droits de l'homme, des femmes et des jeunes ;**

e) **Assister la Commission nationale des droits de l'homme et des libertés fondamentales et l'Observatoire national de la parité homme/femme dans leurs démarches d'autonomisation.**

97. **S'adressant à la communauté internationale, l'Experte indépendante :**

a) **Salue les efforts réalisés dans la protection des civils, l'encourage à rester unie dans son soutien à l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation, félicite les facilitateurs de l'Initiative et les encourage à rester ferme sur le respect des acquis du**

Forum de Bangui sur la réconciliation nationale, en particulier vis-à-vis des groupes armés qui ne respecteraient pas leurs engagements ;

b) L'invite à soutenir la mise en œuvre d'une stratégie de justice transitionnelle, le renforcement de la coopération sous-régionale et les décisions politiques prises au niveau régional en matière de paix et sécurité ;

c) L'appelle à débloquer les promesses de financement au profit des programmes prioritaires du Plan national de relèvement et de consolidation de la paix et encourage le secteur privé international s'intéressant à la République centrafricaine à s'investir davantage dans la réalisation de mesures sociales et économiques de réparation ;

d) L'encourage à continuer de financer la Cour pénale spéciale sur le long terme, tout en garantissant le soutien nécessaire aux 28 juridictions ordinaires, et l'appelle fortement à contribuer au Fonds au profit des victimes de la Cour pénale internationale dans le cadre du procès de Jean-Pierre Bemba Gombo ;

e) L'exhorte à rester mobilisée en faveur de la résorption de la crise humanitaire et du financement du Plan de réponse humanitaire 2017-2019 ;

f) Lui recommande de continuer à mener les enquêtes relatives aux cas d'exploitation et d'atteintes sexuelles par les forces internationales onusiennes et non-onusiennes, à prévoir des mesures d'assistance judiciaire pour les victimes et à traduire les responsables en justice dans des délais raisonnables ;

g) L'encourage à réfléchir à un plan d'action sous-régional pour la protection de l'enfance en Afrique centrale et à un plan d'action sous-régional pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) sur les femmes et la paix et la sécurité ;

h) Tout en saluant l'organisation du sommet conjoint des chefs d'État et de gouvernement de la CEDEAO et de la CEEAC, l'appelle à intensifier son soutien à la CEEAC, à accroître le rôle de cette dernière dans le règlement du conflit centrafricain, à renforcer la coopération Sud-Sud afin de soutenir la sécurité et le développement et à activer les commissions bipartites et tripartites sur les thématiques transfrontalières, notamment la transhumance, le commerce et les investissements régionaux ;

i) Lui recommande de rester saisie de la question de la situation des droits de l'homme en République centrafricaine.